

AVENANT STATUTS COTISATIONS 2024

Cet avenant fait partie intégrante des statuts de ENFANCE VALAIS. Il vise à déterminer le montant des cotisations selon les modalités d'adhésion.

- + Cotisation individuelle : 100.-
- + Cotisations institutionnelles :
 - 1 responsable : 120.-
 - 2 à 3 responsables : 240.-
 - 4 à 5 responsables : 360.-
 - 6 à 7 responsables : 480.-
 - 8 à 9 responsables : 600.-
 - 10 à 14 responsables : 720.-
 - Dès 15 responsables : forfait 1000.-
- + Cotisation passif individuel : 80.-
- + Cotisation membre d'honneur : 0.-

Approuvé et validé lors de l'AG du 30 janvier 2024

Signature des deux présidents :

Anoutchka Russo



Jérémy Rausis

